

## CONTRAT DE RESERVATION ET DE LOCATION

A retourner à : Sandra et Olivier DAUBIGNY - LES CHALETS DE LA VIGNE GRANDE - 30 route de Coudes - 63320 NESCHERS

ENTRE: Le locataire : NOM : ..... Prénom .....

Adresse : (rue ou lieu-dit) .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphones : Domicile : ..... Portable : ..... Mail : .....

Profession : ..... Date de naissance : .....

Comment avez-vous connu nos gîtes de séjour (si Internet merci de préciser le nom du site svp)?.....

ET : Les propriétaires : Sandra et Olivier DAUBIGNY résidant 30 route de Coudes – 63320 NESCHERS. Téléphone : 07 67 67 40 92 ou 06 13 43 06 12  
Propriétaires des meublés de tourisme, en chalets individuels, situés à La Vigne grande - 63320 SAINT FLORET. Surface habitable de chaque chalet : 57m2.

Dates : du ..... au ..... Nombres : d'adultes : ..... d'enfants : ..... d'animaux : .....

Montant semaine : .....€ Montant court séjour:.....nuits X 85€= ..... € Suppléments : oui - non Si oui lesquels?

Animaux : .....X 15€= .....€ Draps : .....parures x 8€ = .....€ Lit parapluie :.....€ Ménage :.....€

**PRIX TOTAL (location + suppléments éventuels) = ..... € TAXES DE SEJOUR: 0,70€/ adulte / nuitée =.....€**

**Acompte** versé pour un engagement ferme et définitif, soit **25 % du prix total** : .....€

Le solde de ..... € est à régler, au plus tard, 15 jours avant le début du séjour.

Un **dépôt de garantie de 200 (deux cents) euros** par chalet sera versé avec le solde de la location et sera restitué, après état des lieux, dans un délai de 2 semaines suivant la fin du séjour.

Je soussigné, ....., atteste avoir pris connaissance des conditions générales de location et les accepte telles quelles aux termes de ce contrat en date du .....

Le locataire :

Les propriétaires : Sandra et Olivier DAUBIGNY

## CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

**1 / RESERVATION** : Les réservations seront enregistrées après demande écrite, en fonction de leur date d'arrivée. Une réservation téléphonique seule ne suffira pas. La réservation sera enregistrée après réception du **contrat de location complété**, accompagné du **règlement de l'acompte**, soit 25 % du prix total du séjour. **Le solde sera réglé, au plus tard, 15 jours avant l'entrée dans les lieux.** Le non-paiement du solde à la date convenue équivaut à une annulation de dernière minute et le gîte sera alors disponible pour une nouvelle location. **Toute annulation ou désistement fera l'objet d'un courrier recommandé. L'acompte sera conservé par les propriétaires et si le chalet n'a pu être reloué, le solde (suppléments éventuels déduits) sera dû par les locataires.**

**2 / TARIFS** : Les tarifs de la location et des suppléments sont forfaitaires, ainsi que ceux des consommations d'eau et d'électricité (Labellisés VIVRELEC et PROMOTELEC). Une surconsommation (au-delà de 280 KwH) entraînera automatiquement une facture supplémentaire dont le locataire devra s'acquitter avant son départ. La taxe de séjour (0,70 € par adulte et par nuit) doit être payée par le locataire à son arrivée dans le logement saisonnier.

**3 / ARRIVEE et DEPART** : Pour les locations à la semaine **l'heure d'arrivée est fixée au samedi à partir de 18h et celle de départ au samedi suivant à 9h maximum.** Pour les locations de 2 à 4 nuits, jours et heures variables à déterminer entre les propriétaires et les locataires. Passé un délai de 24 heures, sans nouvelles et sans motifs justifiés, le gîte sera à nouveau mis en location. En cas d'arrivée tardive ou de départ anticipé aucune réduction de tarifs ne sera appliquée.

**4 / DEPOT DE GARANTIE** : Un dépôt de garantie forfaitaire de **200 euros par chalet sera réglé en même temps que le solde de la location.** Il sera restitué dans les 15 jours suivant la fin du séjour dès lors qu'aucun dégât causé aux lieux loués et aux objets les garnissant ne sera constaté. Si le coût des dégâts et du remplacement des objets s'avérait supérieur au montant du dépôt de garantie, le locataire s'engage à compléter la différence.

**5 / ETAT DES LIEUX et INVENTAIRE** : A l'arrivée, propriétaire et locataire procèderont ensemble à un état des lieux. Ils devront alors signaler d'éventuelles anomalies ou dégradations qui seront mentionnées sur le présent contrat afin de ne pas être facturées et retenues sur le dépôt de garantie. Le locataire s'engage à avoir pris connaissance de l'état descriptif des lieux sur notre site [www.chalet-nature-auvergne.com](http://www.chalet-nature-auvergne.com)

**6 / ASSURANCES** : Le locataire sera tenu de contacter la compagnie d'assurance auprès de laquelle il a contracté son assurance habitation afin d'avoir confirmation qu'il est bien couvert par une **garantie « responsabilité civile spéciale villégiature »**. Idéalement, il lui est recommandé de demander une attestation à renvoyer en même temps que le contrat complété et l'acompte de la réservation. Le contrat de réservation ne constitue en aucun cas un contrat d'assurances.

**7 / OCCUPATION DES LIEUX** : Les gîtes ont une capacité d'hébergement et de confort pour **7 personnes (dont 6 adultes maximum)** y compris les enfants et sont non-fumeurs.

**8 / LITIGES - CONTENTIEUX** : Toute réclamation devra être adressée aux propriétaires par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai d'un mois maximum.

**9 / ANIMAUX** : Les animaux sont acceptés dans nos gîtes moyennant un supplément de 15 €/semaine. Ils devront être vaccinés, propres et ne pas être autorisés à divaguer. Merci de les tenir en laisse afin d'éviter tout dérangement et différent avec le voisinage.